





## DÉPENSES PRÉVISIONNELLES ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Surface de plantation prévue : ..... (max. 2 ha de plantation)

Attention, la subvention sera calculée sur des montants HT

	Nom du fournisseur	Coût total des dépenses (HT)
Travaux de préparation du sol avant plantation uniquement		
Matériel de protection (clôture ou protections individuelles)		
Plants truffiers certifiés		
<b>TOTAL</b>		<b>€</b>

Coût total des dépenses (HT)	Taux d'aide	Montant d'aide sollicitée	Cadre réservé à la Région Grand Est		
			Surface de plantation prévue	Plafond d'aide (5 000 €/ha)	Montant d'aide maximum retenu (Région)
€	40%	€	ha	€	€

## PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

	Pièce jointe
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé	<input type="checkbox"/>
Factures acquittées des travaux et investissements	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire ou postal en format IBAN de moins de trois mois	<input type="checkbox"/>
Copie de la carte d'identité en cours de validité (pour les demandeurs personnes physiques uniquement)	<input type="checkbox"/>
Copie du plan cadastral et de la carte IGN au 1/100 000 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/>

Attestation de suivi de la formation « créer une truffière » par le CFPPA de Croigny ou de Chaumont	<input type="checkbox"/>
Attestation d'adhésion à une association trufficole du Grand Est	<input type="checkbox"/>
Copie de l'analyse de sol réalisée par un laboratoire spécialisé en trufficulture	<input type="checkbox"/>

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) M(me) .....

- **sollicite** l'aide de la Région Grand Est d'un montant de ..... €,
- **atteste sur l'honneur** :
  - l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et ses annexes ainsi que dans les pièces justificatives jointes,
  - participer au réseau technique des trufficulteurs du Grand Est proposé par l'ATGE,
  - rester adhérent d'une association trufficole pendant 5 années minimum suivant la plantation,
  - entretenir la truffière pendant 5 années minimum,
  - déclarer ma plantation sous la nature de culture « truffière » au service du cadastre,
- **m'engage**, à régler à l'ATGE, une somme forfaitaire de 100 euros par visite sollicitée d'un technicien pour le montage du présent projet ou son accompagnement,
- **m'engage, sous réserve de l'attribution de l'aide** à informer la Région de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,

Fait à : ....., le .....

Signature du représentant légal ou du propriétaire  
Faire précéder chaque signature de la mention : « Lu et approuvé »

## CONTACT ET DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE

Dépôt des demandes d'aide à envoyer **en deux exemplaires** par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de l'ATGE  
s/c Chambre régionale d'agriculture du Grand Est  
9 rue de la Vologne, bât I  
54520 LAXOU  
[contactatge@gmail.com](mailto:contactatge@gmail.com)

Contacts complémentaires :

Lise JUNG  
Région Grand Est  
Direction de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Forêt  
1 Place Adrien Zeller - BP 91006  
67070 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 15 64 99  
Lise.jung@grandest.fr

**Rappel des modalités d'aide du dispositif : Aide à la plantation de truffières**

**OBJECTIFS :**

Augmenter les surfaces de truffières d'environ 20 ha sur trois ans avec un suivi technique des exploitants pour en garantir la qualité.

**PÉRIMETRE D'INTERVENTION :**

La plantation doit être située dans la Région Grand Est.

**BÉNÉFICIAIRES :**

Propriétaires fonciers désireux d'avoir une activité trufficole, exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, sociétés à objet agricole, établissement d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole, communes, propriétaires privés...

**INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES :**

- achat des plants truffiers certifiés
- acquisition de matériels de protection (clôture ou protection individuelle)
- acquisition de matériel d'arrosage d'appoint
- travaux de préparation du sol avant plantation uniquement

**INTENSITÉ DE L'AIDE :** 40% des dépenses éligibles sur un montant HT

**PLAFOND DE L'AIDE :** 5 000 €/ha

**CONDITIONS PARTICULIÈRES :**

- Surface minimum de plantation : 0,5 ha
- Chaque demande sera limitée à 2 ha de plantation
- Obligation d'entretien de la plantation au minimum pendant 5 ans
- Les dossiers seront examinés au cas par cas par l'ATGE dont l'avis déterminera l'éligibilité du projet

**PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR À LA DEMANDE DE PAIEMENT :**

- État des dépenses réalisées
- Factures acquittées correspondantes
- Attestation de bonne réalisation du projet fournie par l'ATGE